

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. XI.

No. 29.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 15 JUILLET 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif : il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.

UNE GRAVE QUESTION

Comme nous avons abordé depuis quelque temps les sujets les plus délicats, nous avons résolu d'aller jusqu'au bout. C'est le temps ou jamais de dire tout ce qui peut être utile à la religion et à la patrie.

Afin qu'on ne nous accuse pas d'être animé par l'esprit de parti, nous tenons à faire les déclarations suivantes. Nos lecteurs ont dû voir que depuis quelque temps nous avons pris une position indépendante vis à vis des partis. Approuvant le gouvernement fédéral d'avoir adopté un tarif protecteur, quelque défectueux qu'il soit, nous ne pouvons accepter un programme qui aurait pour but simplement de ramener le pays à l'ancien tarif. La protection, à notre point de vue, est un progrès sur l'ancien ordre de choses, elle est une étape vers le changement final que devra subir la situation économique de notre pays. Pour parler plus clairement, la protection aura certainement pour effet de nous faire ouvrir les marchés dont nous avons absolument besoin.

Quant à la politique locale, nous croyons qu'une fusion ou coalition peut seule nous donner un gouvernement capable d'opérer les réformes que requiert la situation de notre province, de résister à toutes les mauvaises influences et d'échapper à la tyrannie des médiocres, des intrigants, des spéculateurs et des hommes sans principes.

Nous croyons donc que nous ne pouvons être dans une meilleure position pour juger sans préjugés des hommes et des choses.

Ceci dit, passons à la question délicate que nous voulons traiter.

Une brochure assez considérable contenant l'enquête faite dans la contestation de l'élection de Berthier, vient d'être publiée. Il y est établi de la manière la plus solennelle et la plus authentique que les curés de ce comté se sont jetés avec ardeur dans la lutte et ont fait tout ce qu'ils ont pu pour assurer la défaite du candidat libéral, M. Sylvestre. Il est prouvé qu'ils ont parlé publiquement dans la chaire ou privément de manière à faire croire aux électeurs que dans ce pays un catholique ne peut voter pour un candidat libéral et que conséquemment quelle que soit l'opinion des électeurs, ils doivent toujours et quand même voter pour le parti conservateur.

Impossible, cette fois, de nier les faits, ils sont en grande partie admis par les curés et les partisans même du candidat conservateur, établis sous la foi du serment. Déjà la presse anglaise s'en est emparé et ils auront bientôt fait le tour du pays et même des pays étrangers, au grand plaisir des ennemis de notre religion, car ils sont incontestablement de nature à jeter du discrédit sur notre clergé et notre nationalité.

Un catholique sincère et un citoyen jaloux de ses droits politiques, ne peut lire cette brochure sans être profondément humilié.

Cela se passait dans un temps où les principes religieux n'étaient nullement au jeu, quelques mois à peine après que Rome, parlant par la bouche de son délégué, eût déclaré qu'un catholique, dans notre pro-

vince, était parfaitement libre de voter pour un parti ou pour l'autre.

M. Sylvestre fut nécessairement battu comme l'aurait été et le serait encore tout candidat libéral ou conservateur ayant à subir la même guerre de la part du clergé.

Que restait-il à faire à M. Sylvestre et à ses amis?

Nous demandons aux conservateurs intelligents et honnêtes, connaissant leurs devoirs de catholiques et leurs droits de citoyens, ce qu'ils auraient fait à la place des libéraux du comté de Berthier, et ce qu'ils croient que ceux-ci auraient dû faire.

S'adresser aux autorités ecclésiastiques? On l'avait fait, et on avait obtenu de Rome, par l'entremise de Mgr Conroy, un jugement ordonnant au clergé de laisser les électeurs libres de voter comme ils le voudraient. De plus, pendant la lutte, on avait écrit à l'évêque du diocèse ce qui se passait. Et puis, un jugement de l'évêque après l'élection aurait-il rendu au député vaincu le siège qu'on lui avait enlevé et aux électeurs la liberté dont ils avaient été dépouillés?

Se soumettre en silence et ne rien dire?

Mais alors ce serait admettre l'inutilité de la mission de Mgr Conroy, en détruire tous les résultats; ce serait de fait renoncer à ses convictions politiques et consentir à l'effacement de son parti, à moins d'être prêt à lutter inutilement pour soi et son pays et en s'exposant à être dénoncé comme un mauvais catholique et à se voir refuser même les sacrements.

Les conservateurs raisonnables auxquels nous nous adressons, sont-ils prêts à dire qu'il faut aller jusque-là? Que deviendrait alors le principe élémentaire de la nécessité des partis et de la liberté de la franchise électorale?

Ne s'adresseraient-ils pas aux tribunaux comme ils le font en matières purement temporelles, lorsqu'il s'agit d'une question de quelques piastres beaucoup moins importante que la liberté du vote? Trouveraient-ils un autre moyen d'obtenir la réparation du tort que des exagérations comme celles commises dans le comté de Berthier leur aurait causé à eux et à leur parti. Ne diraient-ils pas que la crainte du scandale ne doit pas empêcher qu'on arrête des abus aussi funestes à la religion qu'à l'état, aussi préjudiciables à l'intérêt public qu'à la liberté individuelle?

C'est ce que les libéraux de Berthier ont pensé et fait. Ils ont pris le seul moyen qu'ils croyaient avoir pour obtenir la réparation à laquelle ils avaient droit et pour se protéger à l'avenir. Le résultat a été déplorable, les faits les plus graves d'influence indue ont été prouvés, et l'enquête a été poussée si loin que les évêques ont cru devoir intervenir pour protéger le secret de la confession.

Les avocats de M. Sylvestre sont d'opinion que leurs questions ne constituaient pas une violation du secret de la confession et ils se proposent de faire décider cette question à Rome. Mais nous admettons pour le moment qu'ils ont été trop loin, et nous dirons avec tous les catholiques que de pareilles causes sont regrettables, qu'il est pénible de voir traîner devant des tribunaux en grande partie protestants, nos prêtres et même nos évêques.

Mais à qui la faute?

Si au moins on donnait à chacun sa part de blâme et de responsabilité.

Deux hommes se querellent, celui qui a été attaqué va plus loin en se défendant que la loi ne le lui permet. Que fait la justice? Elle les punit tous deux.

Si on faisait la même chose quand on exerce la justice au nom de Dieu, si au moins on disait : les prêtres qui désobéissent aux ordonnances du délégué du Saint-Siège et des évêques de la province et aux lois de leur pays, ont eu recours à l'intimidation religieuse pour empêcher les gens de voter suivant leur conscience et leur raison, ont eu tort, mais les libéraux qui, en voulant se protéger, ont porté atteinte aux immunités du prêtre sont aussi blâmables, si, disons-nous, les libéraux s'apercevaient que parmi le clergé même ils peuvent trouver la justice à laquelle ils ont droit, combien y en a-t-il dans le pays qui s'adresseraient aux tribunaux pour avoir justice? Nous savons, nous, ce qu'il en coûte, quand on est catholique, d'adopter des procédés qui sont de nature à nuire au clergé.

Mais, encore une fois, que veut-on qu'ils fassent?

Qu'ils deviennent tous conservateurs et qu'il n'y ait plus qu'un seul pasteur et un seul troupeau.

Sera-ce un résultat enviable? On entend dire tous les jours : pourquoi lutter contre le clergé auquel on ne veut pas de mal, et se casser la tête contre les murs, lorsqu'on a pour réussir qu'à marcher à la suite des conservateurs. Où allous-nous arriver avec de pareils principes, avec d'aussi pauvres sentiments?

Nous admettons que souvent quelques journaux libéraux vont trop loin, que, par exemple, ils ont tort de manifester des sympathies pour la république française au moment où elle entre dans la voie de la persécution. Mais ce sera bien pis plus tard, lorsqu'on aura chassé de la politique tous les hommes modérés qui, ne voulant pas devenir conservateurs, ne veulent pas non plus appartenir à un parti où ils sont obligés, pour se défendre, de soutenir contre le clergé une lutte qui leur répugne.

Alors commencera contre le clergé et une partie de la population, une guerre à mort qui aboutira, comme dans d'autres pays, à des catastrophes.

Nous entendions parler à Québec, le 24 juin, des dangers qui menacent la religion dans ce pays.

Le danger, le seul peut-être qui nous menace, il est là écrit en grosses lettres dans cette brochure qui contient l'histoire de l'élection de Berthier. Si le clergé, si les évêques connaissent l'effet que ces abus ont sur les catholiques comme sur les protestants, sur les catholiques ardents comme sur les indifférents. S'ils entendaient ce que des conservateurs même disent privément et nous conseillent de dire tout haut dans l'intérêt de la religion.

A-t-on une idée des germes de colère et de révolte qu'on jette dans l'âme des hommes politiques qui, animés par l'ambition ou le patriotisme, voient leurs projets d'avenir détruits à jamais au nom d'une religion dont ils se croient d'aussi bons serviteurs que leurs adversaires, lorsqu'ils sont convaincus qu'au fond de tout cela il n'y a que de l'esprit de parti, puisqu'ils n'ont qu'à devenir conservateurs pour se faire tout pardonner. Quelques-uns restent inébranlables dans leur foi et fuient la politique pour ne pas l'exposer,